RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GRETA ESSONNE ACADÉMIE DE VERSAILLES

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ASR)

GRETA de l'Essonne (91)

Lycée Geoffroy St Hilaire - Etampes

OBJECTIFS

Obtenir l'attestation de sécurité routière (ASR) indispensable pour :

- S'inscrire à la formation pratique du BSR (catégorie AM du permis de conduire) si vous êtes né en 1988 ou après et que vous n'avez pas l'ASSR de niveau 1 ou 2 ;
- Obtenir un premier permis de conduire si vous avez moins de 21 ans et que vous n'avez pas l'ASSR de niveau 2.

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Être non scolarisé ou être en contrat d'apprentissage ;
- Ne pas avoir l'ASSR (1 et/ou 2 selon les cas) ;
- Être né en 1988 ou après ;
- Avoir 16 ans ou plus.

CONTENU

Epreuve portant sur de premières connaissances théoriques en sécurité routière.

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Salarié

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Formation entièrement présentielle

DURÉE

De 1 h

DATES

Formation sur demande
(Nous contacter)

PRÉ-REQUIS

Sans diplôme

Être non scolarisé ou être en contrat d'apprentissage ;

Ne pas avoir l'ASSR (1 et/ou 2 selon les cas) ;

Être né en 1988 ou après ;

Avoir 16 ans ou plus.

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
  Attestation ASR

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Pédagogie active et participative
- Exercices pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve sur ordinateur ou tablette avec casque : questionnaire à choix multiples de 20 questions précédées d'une séquence filmée, temps de réponse de 45 secondes pour chaque question.
L'ASR est délivrée aux candidats obtenant 10/20 ou plus à l'épreuve.

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Passage d'un permis

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Venir avec sa carte d'identité, un stylo et ses écouteurs.

Adresser la demande d'inscription par mail à asr91@greta91.fr

Lien pour s'entrainer : https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/4/ASR

« Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.
Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pourra être demandée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. »

COÛT

Formation prise en charge par le Préfecture de l'Essonne

FINANCEMENT

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Transport, Logistique

CONTACT

Vous souhaitez vous inscrire ? Complétez votre préinscription en vous rendant sur le lien ci-dessous:

Préinscription

Besoin d'informations ? Notre équipe reste à votre disposition au 01 64 90 91 91.

RÉFÉRENT HANDICAP

Marie-Clotilde ZACHARIA
greta.essonne@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) stagiaire en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap.
Locaux accessible aux personnes à mobilité réduite.